

Atelier : Le rôle du préfet des études au sein et au-dehors de l'établissement

Animateur : Marc Douaire, président de l'OZP

Les diverses interventions des participants ont porté sur les thèmes suivants.

Préfets, coordonnateurs et référents

- Le préfet ne peut pas se substituer au coordonnateur de réseau. Ce dernier a en charge non seulement la partenariat, les liens avec l'extérieur, mais aussi la liaison interdegrés alors que la mission du préfet se limite officiellement à l'établissement.
- La plupart des professeurs des écoles ignorent ce qu'est le préfet, surtout en cycle 1 et 2
- Je suis préfet des études avec une mission sur la parentalité : c'est le coordonnateur qui s'occupe de l'interdegrés. Pour le partenariat, j'accompagne souvent le principal au Conseil général mais je gère seule les relations avec les associations. Je suis porteuse de la parole pédagogique à l'extérieur.
- On partage nécessairement la parole pédagogique avec le CPE et les enseignants, mais le préfet, lui, a une vision globale de l'élève.
- Le préfet est censé être un coordonnateur de niveau mais certains sont sur un niveau, d'autres sur plusieurs et d'autres sur aucun. Les référents ont aussi ce rôle de coordination pédagogique.
- J'ai été référent avant d'être préfet et ne vois guère de différence entre les deux fonctions.
- Pour ma part, sur le niveau 4^e et 3^e, je gérais plutôt l'éducatif : exclusion de cours, accompagnement... Les élèves m'ont identifié comme apportant un plus par rapport aux autres fonctions. Mais l'essentiel à mes yeux est de rendre pérenne ce que l'on fait. C'est très important, sinon, à la moindre mutation, il faut reprendre tout à zéro.

Le risque de provoquer le désengagement des enseignants

- Il ya bien une différence entre les professionnalités avec un risque de juxtaposition. Le risque majeur est que les enseignants se désengagent de leur rôle éducatif et « refilent le bébé » à un spécialiste à la moindre difficulté. Il est important par exemple de travailler avec le professeur principal, de constituer une équipe autour de lui.
- C'est une bonne question : le préfet doit-il renforcer la division du travail ou au contraire contribuer à développer les autres métiers ? La présence de ces strates supplémentaires tend à accroître le désengagement des enseignants. J'ai même vu un prof se tourner vers l'assistant pédagogique pour qu'il ramène l'ordre au fond de la classe.
- La spécialisation est-elle forcément un mal ? C'est souvent une réponse à un manque constaté dans l'établissement.

La gestion des AP, une spécialité des préfets ou une responsabilité collective ?

- Chez nous en RAR, on avait obtenu que les préfets des études et les coordonnateurs soient chargés de la réception des candidats aux postes d'assistant pédagogiques et de leur recrutement, la décision finale revenant bien sûr au principal. Nous gérons également leurs emplois du temps, qui est une affaire compliquée à cause des cours qu'ils suivent à l'université.
- C'est le même problème avec les Assistants de prévention et de sécurité (APS). Ce n'est pas dans la culture des principaux de recruter du personnel. C'est pourquoi notre principal demande, au moins pour avis, la présence d'un préfet lors de l'entretien d'embauche, mais nous avons refusé de cosigner la nomination.
- Nous n'avons pas de rapport hiérarchique avec les AP : nous fonctionnons plutôt à la

persuasion.

Le travail des AP ne leur sert à rien pour préparer les concours. Nous, nous les formions dans la cadre de groupes d'échanges de pratiques.

- L'animateur : attention quand même aux dérives ! Il y a quinze ans, le principal trouvait tout-à-fait normal de gérer les aides-éducateurs. Aujourd'hui, le principal peut avoir tendance à déléguer de façon un peu sauvage. Dans cinq ans, ira-t-il jusqu'à déléguer le recrutement sur postes à profil.

L'avenir professionnel des préfets

- Nous ne sommes pas reconnus par nos pairs enseignants

- C'est normal puisque, selon le BO, nous faisons partie de l'équipe de direction.

- La fonction va-t-elle être maintenue ? Et que ferons-nous si elle ne l'est pas ? Redevenir profs ?

- Il me semble au contraire que les métiers intermédiaires sont amenés à se développer, avec au milieu le CPE. Les différents pilotes doivent préparer cette évolution.

- Les coordonnateurs eux aussi ont acquis des réelles compétences, mais quand ils posent la question de leur avenir, l'administration leur répond : « Passez le concours de principal. » Avec l'autonomie des établissements, il a un risque de développement protéiforme de l'autorité. Les élus peuvent être tentés de prendre le pouvoir avec les chefs d'établissement. C'est pour cela aussi qu'un pilotage national de l'éducation prioritaire est nécessaire.

Les lettres de mission des préfets

Souvent, ce sont les préfets eux-mêmes, comme pour les coordonnateurs, qui la rédigent. Mais d'autres n'en ont pas.

On va vers une évolution du métier de prof

- Un ancien instituteur spécialisé : c'est le rôle des préfets de persuader les enseignants d'unifier les deux dimensions, pédagogique et éducative. Cela permet d'améliorer le climat scolaire.

- Patrick Picard (IFE) : Tout ce que nous avons filmé dans les classes et établissements sur la fonction de préfet a eu des répercussions sur l'ensemble des personnels, y compris sur les principaux. Le préfet est un agent de développement mais il doit aussi créer du collectif.

La formation en interne et en externe

- Le travail entre pairs pour aider les profs qui craquent est très positif, mais une formation de l'extérieur est aussi nécessaire.

- Un établissement est aussi un lieu-ressource pour la formation. Un maçon comprend très bien qu'il apprend beaucoup de choses sur le terrain ; les enseignants ont davantage de mal à l'admettre.

- La formation en interne révèle des tas de possibilités et elle est peu coûteuse. Mais elle ne marche pas si on se contente de dire : voilà ce que j'ai fait, faites-en autant !

- Quand Peillon est venu nous voir à Amiens après l'incendie du collège, il a dit aux préfets combien ils étaient merveilleux et que ce sont des gens comme eux qu'il faudrait dans les nouvelles ESPE.

- L'administration disait déjà aux coordonnateurs qu'ils étaient le fer de lance de l'éducation prioritaire et maintenant on les ignore !

Le débat en plénière qui a suivi la restitution de l'atelier

- L'intitulé de l'atelier portait sur le rôle du préfet dans l'établissement et au dehors. Mais le thème du partenariat n'a pratiquement pas été abordé.

- La question de la cohérence du réseau n'a pas non plus été soulevée. Et pourtant elle est fondamentale en éducation prioritaire.

Sur la notion de réseau

- Existe-t-il vraiment une identité de réseau, avec un véritable projet de réseau et un

financement spécifique ?. La liaison CM2-6^e, cela se fait dans beaucoup d'endroits ; il n'est pas nécessaire d'être en éducation prioritaire pour cela.

- De manière générale, les enseignants ignorent le sens de l'éducation prioritaire. Ils le réduisent à une limitation des effectifs et à des moyens supplémentaires. Quelle culture de l'éducation prioritaire développe-t-on ?

- Mais si, des réseaux continuent à bien fonctionner !

- Les coordonnateurs ont connu des projets de zone, des conseils de zone, mais l'éducation nationale est amnésique...

Patrick Picard conclut qu'il est très difficile de définir l'identité des préfets des études mais que, cependant, ces débats permettent de dégager des dilemmes, qui d'ailleurs peuvent être communs à tous les métiers.

Compte rendu rédigé par Jean-Paul Tauvel